



DES NOUVELLES MAISONS, DES NOUVEAUX LOGEMENTS



Le quartier de la commune délimité par les rues de l'Oiselet, du Chemin de Lens et la rue Bourdaloue est en pleine mutation. Les traditionnelles habitations des cités minières, démolies il y a quelques années car trop vétustes, voire délabrées, laissent à présent place à des logements neufs.

Dans ce que l'on a coutume d'appeler la « raquette » de la rue Bourdaloue, 19 logements bâtis par le bailleur social Maisons et Cités (photo ci-dessus) ont déjà été attribués à leur locataire.

Du côté de la rue du Chemin de Lens et de la rue de l'Oiselet, ce sont aussi 18 lots qui, là, ont été acquis par des propriétaires privés en vue d'une construction (plus un dix-

neuvième rue Bourdaloue). Certaines habitations sont déjà achevées, d'autres sont en train de sortir de terre, les dernières étant encore au stade du permis de construire.

Enfin, dans le bas de la rue de l'Oiselet, Maisons et Cités a déposé un permis de construire pour un projet de 7 logements sociaux pouvant être achetés, dans le cadre d'un PSLA (Prêt Social Location-Accession).

Parallèlement à ces constructions, des réservoirs de retenue des eaux pluviales ont été installés à l'angle des rues Bourdaloue et de l'Oiselet (voir Éleu Infos 178). Dans la partie supérieure, une aire de jeux sécurisée pour les enfants sera aménagée.

Cérémonie du 11 novembre

La restructuration du centre-ville a obligé les autorités communales à modifier la tradition en supprimant le défilé du 11 novembre.



La population, les sapeurs-pompiers, les anciens combattants, le corps enseignant et les élèves ainsi que les élus s'étaient donc donnés rendez-vous au cimetière.

C'est sous un ciel menaçant que les officiels déposent les gerbes au pied du cénotaphe, suivis par les jeunes des écoles élémentaires qui, comme chaque année, perpétuent le devoir de mémoire en déposant une rose.

La cérémonie est courte et marquée d'un profond recueillement. C'est dans le foyer municipal que Bernard Pruneau, maire, énonce le message de Geneviève Darrieusecq, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées.

Il cite : *«La Nation se souvient de ceux qui se sont battus pour elle entre 1914 et 1918. Elle n'oublie pas ses enfants tombés au champ d'honneur sur tous les fronts d'Orient et d'Occident. Elle n'oublie pas le sang versé par des soldats venus d'Afrique, d'Asie, du Pacifique et d'Amérique. Elle salue toutes les nations alliées qui ont partagé le même combat.»* «Depuis 2012, chaque 11 novembre est aussi l'occasion d'honorer toutes les filles et les fils de France qui, dans tous les conflits, hier, comme aujourd'hui, ont accompli leur devoir jusqu'au don suprême. En ce jour, la Nation rend aussi hommage aux soldats morts pour la France en opérations extérieures». Le message se conclut ainsi : *«La préservation de notre indépendance, de notre liberté et de nos valeurs repose sur ceux qui ont donné leur vie pour les défendre.»*



Au terme de cette commémoration, les A.C.P.G. ont mis à l'honneur plusieurs anciens combattants :

- Médaille de la Croix du combattant à MM. Paul Boutry et Marceau Lengagne.

- Médaille de la Reconnaissance de la Nation à M. Jean-Jacques Penel.

- Médaille du Mérite fédéral avec diplôme à M. Jean-Marc Wartel.

Sacrée soirée !

Après le succès de la soirée consacrée à l'Espagne en 2018, le Comité des fêtes jouait sur du velours en programmant, le 9 novembre 2019, un repas dansant sur la Pologne. Le président, Fabien Jeanroy, ne cachait pas sa confiance : *«dans la région, on a tous un peu de sang polonais dans les veines. Je pense que la population sera au rendez-vous.»* Le succès obtenu lui donna raison.

Dès 19 h 30, les invités se pressent à l'entrée de la salle Fléchier. Le ton de la soirée est vite donné par le duo d'animateurs « Régine et Patrick ». Ambiance polonaise assurée : polkas, mazurkas, mais aussi tangos et valse s'enchaînent très rapidement sur la piste de danses baignée par les jeux de lumières et la boule à paillettes. La variété française et étrangère s'invite aussi à la soirée. Quelques mots en slave sont échangés mais les convives se montrent plus à l'aise en reprenant en chœur les paroles des airs d'un célèbre musicien régional, toujours accompagné de son bandonéon. Pour les plus anciens les souvenirs resurgissent et la nostalgie du passé refait surface.

Dans les cuisines, le personnel de restauration ne lambine pas. Déjà filtrent les odeurs succulentes des Pierogi et des Golabki.

Une visite de la toute nouvelle Miss Éleu, un petit apéro et il est l'heure de passer à table. On s'en lèche les babines. Les invités font honneur aux plats. Toutes les assiettes sont vides.

S'ensuit un petit digestif de circonstance pour faire passer le repas et tout le monde retourne sur la piste de danse. Sacrée soirée !



Elle s'achève tard dans la nuit et tous les invités repartent, un peu gais, avec le sentiment d'avoir passé une excellente soirée.

Le Comité des fêtes remercie toutes les personnes qui ont répondu présent à leur invitation. Un remake de ce repas dansant sera proposé le 11 avril 2020. À vos agendas !



CONCOURS DES MAISONS ILLUMINÉES

Comme chaque année, le Comité des fêtes organise, à l'occasion des fêtes de fin d'année, un concours de maisons illuminées.

Tous les Éleusiens sont invités à y participer nombreux. Inscriptions auprès de Jean Guffroy au 03 21 43 43 23 ou au 07 73 95 17 39. Les membres du jury sillonneront les rues de la commune le 22 décembre 2019.

Informations de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

A compter du 1er janvier 2020 sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, vous pourrez déposer tous vos emballages ménagers sans exception dans votre contenant jaune. Seuls les emballages en verre (bouteilles et pots) continueront à être déposés dans les bornes à verre.

Depuis plus de 20 ans, la collectivité s'est engagée à vos côtés pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers. En 2018, chaque habitant de la CALL, grâce à son geste de tri, a permis de collecter 93,8 kg d'emballages ménagers.

Ainsi, plus de 22 000 tonnes d'emballages ont été valorisées en 2018. Ce sont des résultats très satisfaisants mais que la collectivité cherche encore à améliorer.

Recycler plus d'emballages en plastique

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans les contenants jaunes aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique (barquettes, pots, boîtes, films et sachets) étaient destinés à l'incinération.

Aujourd'hui, les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage apportent de nouvelles solutions. Au 1er janvier 2020, le recyclage des emballages en plastique sera total sur les 36 communes de notre agglomération.

Avec cette évolution, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin figure parmi les premières du Nord et du Pas-de-Calais à expérimenter ces nouvelles consignes. Une innovation possible grâce notamment à la modernisation du centre de tri Paprec situé à Harnes et dont dépend notre territoire.

Pour toutes et tous, le tri devient plus simple !

- 1 - C'est un emballage ? Déposez-le dans votre contenant jaune !
 - 2 - Inutile de le laver. Il suffit de bien le vider.
 - 3 - Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans des sacs). Désormais, plus de doute : tous les emballages se trient !
- Mobilisons-nous et participons à la progression du recyclage sur notre territoire !
- D'avance, merci à toutes et à tous.

Élections municipales

Des changements importants

Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2020. Pour cette élection, de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales vont être appliquées.

La gestion des listes électorales est assurée par les communes.

CE QUI CHANGE POUR CETTE ÉLECTION :

- L'inscription est désormais possible jusqu'au 6^e vendredi précédant le scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

- L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Assemblée générale des Décorés du travail

Appel à candidatures

Après de nombreuses années à la tête des Décorés du travail, Jean-Marie Caffray souhaite prendre du recul. L'association cherche un(e) candidat(e) pour lui succéder à la présidence.

Jean-Marie Caffray ouvre la séance en excusant les personnes retenues par d'autres obligations. Il salue ensuite la présence de Jean-Claude Vasseur, président de l'Union des Décorés du Liévinois, de M. Bernard Pruneau, maire, et remercie les membres présents.

Il donne ensuite la parole au trésorier, René Caffray, qui rend compte de la gestion de l'association pour l'année écoulée.

La secrétaire, Béatrice Caffray, dresse le bilan moral et d'activités. Elle lance un appel à candidature pour les membres qui souhaiteraient rejoindre le Comité directeur et annonce que l'association recherche un(e) président(e) qui aurait des compétences en informatique et des notions de gestion.

La secrétaire retrace les activités 2019 et avise les membres de l'association du programme 2020.

Puis MM. Jean-Marie Caffray et Bernard Pruneau procèdent à la remise des diplômes (voir liste ci-dessous).

La parole revient à M. Jean-Claude Vasseur. Celui-ci se réjouit du retour, après une longue période d'absence pour raison médicale, de Jean-Marie Caffray. Il informe aussi que l'Union du Liévinois regroupe deux sections : une de 350 et une autre de 150. Il rappelle que regrouper les sections dans l'Union ne fut pas facile. Il a dû ménager les susceptibilités de certaines personnes, faire taire toutes les polémiques. Il termine son propos par une note optimiste en félicitant tous les récipiendaires.

Le mot de la fin est pour M. Bernard Pruneau, maire, qui félicite au nom du conseil municipal les personnes honorées. Il s'inquiète aussi pour notre jeunesse qui n'aura certainement pas le privilège d'obtenir une telle distinction. Il remercie aussi M. Vasseur et rejoint ses propos quand il parle de polémiques : « *On doit se méfier des bruits de couloirs, ceux-ci sont toujours amplifiés et déformés, et on n'y comprend plus rien.* »

Il parle aussi du bénévolat, une denrée qui se fait rare de nos jours. Les associations sont en danger. Il évoque enfin les bons et loyaux services de Jean-Marie Caffray qui préside l'association des Décorés depuis 19 ans. Il invite les membres présents à prendre leurs responsabilités en assurant la relève et à faire vivre l'association des Décorés du travail. « *Ce n'est pas la première fois que Jean-Marie cherche un président, ce n'est pas une charge insurmontable.* ». L'appel est lancé.

C'est par la traditionnelle remise des colis que se termine cette assemblée.



Les récipiendaires :

Argent : Mmes Bernadette Briois, Nathalie Kossoda, Delphine Van Driessche ; MM. David Frankowski, David Knockaert.

Argent, vermeil : M. Chibout Abdéla.

Vermeil : M. Pierre-Marie Tison.

Or : Mme Sylvie Konury.

Grand or : MM. Bernard Juszcak, Jean-Richard Zielinski.

Cérémonie des vœux



DIMANCHE 5 JANVIER 2020

à 10 h 30 à la Salle Fléchier

Bernard Pruneau

**Maire d'Éleu-dit-Leauwette
et le Conseil municipal**

ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie des

Vœux à la population

Noël des malades

Un virement de 30 euros sera effectué à chaque malade hospitalisé durant les fêtes de Noël. Les familles intéressées sont priées de les faire inscrire en mairie, munies du justificatif d'hospitalisation et d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Recrutement des animateurs

Vous êtes titulaire du BAFA, en stage pratique ou l'animation vous intéresse. Vous désirez encadrer les centres de loisirs de la commune au cours de l'été 2020. Vous êtes invité(e) à déposer votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation à la mairie avant le 27 décembre 2019.

Saint Nicolas en visite à Éleu



A l'initiative du Comité franco-allemand, les jeunes élèves de l'école maternelle Gisèle-Hernu ont rencontré Saint Nicolas, venu spécialement de Ense, la commune jumelée avec Éleu.

La fête de Saint Nicolas, qui marque l'approche des festivités de Noël, est une véritable tradition en Europe du Nord.

La légende dit que le saint homme vient à dos d'âne, les bras remplis de friandises et pains d'épices pour les enfants. Il est toujours accompagné du père Fouettard.

Saint Nicolas a deux livres avec les prénoms des enfants : si l'enfant se trouve dans le livre couleur or, c'est qu'il a bien travaillé. Il reçoit donc des friandises. Au contraire, s'il se trouve dans le livre noir, il reçoit quelques coups de baton de la part du père Fouettard.

Mais à Éleu, les enfants sont tous sages et Saint Nicolas n'est venu qu'avec le livre or et le père Fouettard est resté au pays.

Le samedi 7 décembre, dans la salle Fléchier, tous les enfants de l'école maternelle Gisèle-Hernu, accompagnés de leurs parents, étaient donc impatients de rencontrer l'homme à la grande barbe blanche, à la démarche lente, appuyé sur sa grande crosse.

Pour l'accueillir dignement, ils ont interprété quelques chansons de Noël en français et en allemand.

Puis, les yeux grands écarquillés, ils l'ont vu apparaître. Dans la salle, on devinait beaucoup d'admiration mais aussi, chez les plus jeunes, un petit sentiment d'inquiétude.

Les jeunes enfants ont reçu un petit présent et des friandises. Munis de leurs appareils photos et téléphones, les parents et les enseignants ont immortalisé l'événement.

L'année prochaine, il a promis de revenir. Il viendra, cette fois, à la rencontre des enfants de l'école Hélène-Boucher.

Villes et villages fleuris



Le jeudi 28 novembre, à Saint-Martin-lez-Tatinghem, s'est déroulée la remise des récompenses des villes et villages fleuris. Organisée par le Département du Pas-de-Calais et Pas-de-Calais Tourisme, cette cérémonie a consacré les villes et villages les mieux fleuris. 171 communes y ont participé. La commune d'Éleu s'est encore illustrée en remportant le bouquet de bronze avec les encouragements du jury. Cette distinction démontre une vraie politique visant à faire d'Éleu une commune fleurie et agréable à vivre. Les agents techniques de la commune sont à mettre à l'honneur. On ne peut passer sous silence les efforts des citoyens éleusiens qui, par le biais du concours des «Façades et jardins fleuris» ont contribué au fleurissement et à l'embellissement de leur habitation.